



# Conseil économique et social

Provisoire

21 novembre 2005

Français

Original: anglais

---

## Session d'organisation pour 2003

### Compte rendu analytique provisoire de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 janvier 2003, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Paramètres généraux pour la réunion de printemps de 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Débat consacré aux activités opérationnelles

Demande de séances additionnelles de la Commission des droits de l'homme

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Prix du Millénaire du Conseil économique et social en matière de bonnes pratiques

Organe international de contrôle des stupéfiants

Élections concernant le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

03-23171 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation** (E/2003/1, E/2003/2, E/2003/3, E/2003/8, E/2003/L.1)

1. **M. de Barros** (Secrétaire du Conseil) dit que, compte tenu des observations formulées et des modifications apportées par les délégations à la séance précédente, le Secrétariat distribuera une version révisée du projet de programme de travail de base du Conseil pour 2003 et 2004 (E/2003/1).

**Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit**

**Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau** (E/2003/8)

2. **M. Kumalo** (Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau) dit que, à la réunion qui s'est tenue dernièrement à New York comme suite à la publication du rapport du Groupe consultatif spécial, les Ministres des finances et des affaires étrangères de la Guinée-Bissau se sont félicités de ce rapport et ont souligné que leur gouvernement était résolu à collaborer avec le Conseil pour mettre en œuvre ses recommandations. Pour établir le rapport, le Groupe a bénéficié du soutien sans réserve du Président bissau-guinéen et a été vivement encouragé à consulter la population et à faire une évaluation sincère de la situation. La nécessité d'un partenariat entre les autorités nationales, les donateurs et les institutions de Bretton Woods ayant été soulignée dans le rapport, une réunion a eu lieu le 28 janvier 2003 avec les donateurs et les institutions de Bretton Woods afin d'échanger des vues sur les mesures à prendre pour aider la population bissau-guinéenne, qui a été suivie d'une rencontre avec une délégation gouvernementale.

3. Le Gouvernement bissau-guinéen reconnaît le rôle important qui lui incombe dans l'organisation des élections législatives d'avril 2003 mais espère bénéficier pour ce faire de l'appui de la communauté internationale. Les représentants de l'ONU sur le terrain, le coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Représentant du Secrétaire général ont déjà fait beaucoup. Si des progrès ont été accomplis dans la mise en place des mécanismes électoraux, il serait bon que le Conseil formule des orientations et donne son avis sur les actions à mener, notamment les mesures de

soutien pour les élections, l'adoption du rapport, l'assistance et un projet de résolution sur la situation en Guinée-Bissau.

4. **M. Bennouna** (observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la présentation dans les délais voulus du rapport du Groupe consultatif. Le conflit qu'a connu le pays a eu des effets dévastateurs sur son développement et il faut que la communauté internationale apporte d'urgence une aide financière et économique afin d'éviter la reprise des hostilités.

5. Ce rapport est important dans la mesure où il s'agit du premier rapport du premier groupe consultatif de ce type. Il doit donc être perçu comme un rapport utile pour la Guinée-Bissau et pour les efforts de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale. S'il aboutit à un résultat positif, cela encouragera d'autres pays africains qui sortent d'un conflit à demander l'établissement d'un groupe consultatif. Le Conseil doit envoyer à la communauté internationale un message insistant fortement sur la nécessité d'apporter une aide à la Guinée-Bissau, en contribuant ainsi à la stabilité de toute la région. Il se félicite donc des recommandations formulées dans le rapport et appuie leur mise en œuvre.

6. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent au concept de partenariat, ce qui sous-entend qu'autorités nationales et donateurs ont des obligations. Cependant, afin de réunir les conditions favorables, les autorités nationales ont besoin de l'aide internationale pour lancer des programmes de développement économique et social favorisant la réalisation des objectifs politiques et économiques. Le Groupe consultatif, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les pays donateurs doivent mobiliser les ressources et le savoir-faire pour développer les secteurs économique et social, à commencer par l'investissement étranger.

7. Au sein du système des Nations Unies, le PNUD devrait mettre sur pied un nouveau programme d'assistance à la Guinée-Bissau en consultation avec les donateurs et les institutions financières internationales, qui devrait être multisectoriel et axé sur les infrastructures de base et le renforcement des capacités institutionnelles. Au niveau social, le programme devrait porter sur l'emploi, la réintégration des ex-combattants et la lutte contre la pauvreté afin de

gagner la confiance de la population et encourager tous les secteurs de la société à participer à la reconstruction.

8. Il faudrait donner suite aux recommandations à court terme du Groupe consultatif concernant l'appui aux élections d'avril 2003; le climat de confiance qui découlerait du retour à l'état de droit encouragerait en effet l'investissement étranger. Les élections favoriseront la réconciliation nationale et contribueront à rétablir la confiance entre le Gouvernement et ses partenaires, et devraient être aussi transparentes que possible. La communauté internationale doit également apporter une aide financière pour soutenir les institutions gouvernementales et préparer les élections. L'intervenant se déclare donc favorable à l'établissement d'un fonds spécial pour répondre aux besoins immédiats et à court terme de la Guinée-Bissau et réitère que le Groupe des 77 et la Chine rejettent l'idée de subordonner cette aide à certaines conditions. Elle devrait être fournie dans la neutralité et l'impartialité et devrait répondre aux besoins particuliers du pays sans remettre en question les choix politiques et économiques de ce dernier.

9. L'observateur du Maroc rappelle que le rapport et ses recommandations ne portent que sur la situation en Guinée-Bissau et les circonstances qui lui sont propres et qu'ils ne devraient pas avoir d'incidences de caractère systématique. Chaque pays africain qui sort d'un conflit a ses propres besoins bien précis; le Conseil devrait donc agir au cas par cas, en gardant à l'esprit que la priorité doit toujours être le rétablissement de la paix, la réconciliation nationale et la stabilité régionale. L'orateur exhorte le Conseil à adopter les recommandations présentées dans le rapport, en envoyant ainsi un message de solidarité à un peuple tout entier qui aspire à la paix et à la stabilité. Le Groupe des 77 et la Chine réitérent leur solidarité avec la Guinée-Bissau et leur volonté d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité, de la reconstruction et du développement social et économique.

10. **M. Vassilakis** (Grèce), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie – ainsi que des pays associés – la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie – dit que les pays africains qui sortent de situations de conflit devraient figurer en tête de liste des priorités du

système des Nations Unies. L'établissement par le Conseil d'un cadre pour le(s) groupe(s) consultatif(s) sur les pays africains qui sortent d'un conflit constitue un dispositif important pour répondre aux nombreux besoins de ces pays. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous deux reconnu qu'il existe une corrélation entre sécurité et développement, et qu'il importe que les pays concernés parviennent au développement durable. L'orateur salue donc l'association continue des institutions financières internationales à ces processus parce qu'elles ont un rôle essentiel à jouer pour consolider la paix et soutenir les efforts qui visent à instaurer le développement et la croissance à long terme.

11. L'orateur, rappelant le rôle qu'a joué le Conseil pour permettre de mieux appréhender les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays sortant d'un conflit, déclare que l'Union européenne a appuyé la création du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, qu'elle considère comme un organisme utile pour faire face aux besoins de ce pays. La communauté internationale dispose ainsi d'un instrument lui permettant d'aider les pays qui n'ont plus besoin d'assistance en matière de maintien de la paix mais ne sont pas encore prêts à recevoir l'aide régulière des donateurs et à satisfaire les conditions dont elle s'assortit.

12. L'orateur salue l'exhaustivité du rapport et constate avec satisfaction que ce document comporte des recommandations pour le court et le long terme. L'Union européenne soutient l'idée d'un partenariat véritable entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la communauté internationale, reposant sur des objectifs communs et une stratégie de développement à long terme. Dès lors, il est essentiel que les élections d'avril 2003 soient libres et régulières. Elles aideront à rétablir la confiance des donateurs et méritent donc l'appui de la communauté internationale. Elles influenceront aussi sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport; en conséquence, le mandat du Groupe consultatif devrait être prorogé jusqu'en juillet pour lui permettre de poursuivre l'examen de la situation humanitaire et économique.

13. La Guinée-Bissau est à la croisée des chemins; elle doit faire face à des problèmes politiques en tenant compte de la situation dans la région. La communauté internationale, et le système des Nations Unies en particulier, doivent lui venir en aide et promouvoir une

réponse concertée à sa situation hors du commun. De son côté, la Guinée-Bissau doit répondre aux efforts de la communauté internationale par des engagements clairs et concrets en matière de bonne gouvernance et de primauté du droit.

14. **M<sup>me</sup> Zubčević** (Observatrice de la Croatie) souligne la nécessité de dépasser le stade des mesures de maintien de la paix, de consolider la paix après le conflit et d'encourager les réformes politiques, le développement socioéconomique, le respect des droits de l'homme et la mise en place d'institutions et de processus durables. La plupart des pays qui sortent d'un conflit n'ont ni la tradition de primauté du droit ni les institutions viables que les donateurs considèrent comme des critères importants; ils sont pris dans un cercle vicieux où le manque de ressources empêche le développement et entraîne la reprise des conflits. Le Conseil doit donc jouer un rôle plus actif dans la consolidation de la paix en promouvant la paix et le développement durables. En échange de l'aide internationale, les gouvernements concernés doivent promouvoir la démocratie, la primauté du droit et le renforcement des institutions, et répondre aux besoins de leur population, y compris les femmes et les minorités.

15. La délégation croate a appuyé la création du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau. Elle fait observer que la Guinée-Bissau a déjà reçu une aide après un conflit il y a trois ans et qu'elle a bénéficié de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Le pays risque néanmoins de retomber petit à petit dans une situation de conflit. Dans son rapport, le Groupe consultatif présente des solutions novatrices qui permettraient d'aider le pays et de veiller à ce que l'assistance internationale au développement soit utilisée judicieusement. Il importe donc au plus haut point que le Conseil en examine promptement le rapport et les recommandations qu'il contient, appuie la tenue d'élections libres et régulières et adopte rapidement une résolution sur la situation en Guinée-Bissau.

16. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau servira de modèle aux efforts de consolidation de la paix entrepris par le Conseil et l'Organisation. L'oratrice demande donc une coordination accrue avec le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et un appui interinstitutionnel renforcé aux efforts de consolidation de la paix.

17. **M. Mizukami** (Japon) souligne la nécessité d'une approche globale de prévention et de règlement des conflits. Le Gouvernement japonais a toujours joué un rôle actif dans les situations d'après conflit, notamment au Cambodge, au Kosovo et au Mozambique, et en fournissant une aide humanitaire. Il ressort de cette expérience qu'une aide au développement est nécessaire à tous les stades après conflit. Le Gouvernement japonais continuera d'offrir son aide aux programmes humanitaires et de développement dans le cadre de son engagement en faveur de la consolidation de la paix.

18. La délégation japonaise remercie le Groupe consultatif pour son rapport exhaustif et loue les efforts qu'il a déployés pour consulter toutes les parties. Il relève la participation et le dévouement sur le terrain de représentants de l'ONU et des institutions de Bretton Woods, ainsi que d'autres acteurs, et souligne qu'il importe de concerter les efforts pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport car une meilleure coordination permettra une meilleure utilisation des ressources. Le Groupe consultatif a travaillé rapidement et consciencieusement et son rapport comporte des recommandations valables à court terme et à long terme. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau doit maintenant répondre aux attentes de la communauté internationale et la convaincre de sa détermination à appliquer ces recommandations.

19. **M. Isakov** (Fédération de Russie) estime que le rapport du Groupe consultatif spécial (E/2003/8) donne une évaluation objective de la situation économique et sociale complexe de la Guinée-Bissau. Comme les autres délégations, il est notamment préoccupé par l'instabilité politique persistante du pays, le fait que sa Constitution n'a toujours pas été promulguée et le fait que le Président et le Vice-Président de la Cour suprême n'ont toujours pas été élus. À l'approche des élections parlementaires, ces questions exigent une attention immédiate.

20. L'orateur est également préoccupé par les tensions sociales persistantes en Guinée-Bissau, qui sont dues au taux de chômage élevé, aux retards dans le paiement des salaires, aux risques de famine et au déclin économique résultant de la réduction des investissements étrangers. La communauté internationale doit apporter une assistance financière et technique pour renforcer la démocratie encore fragile et empêcher la reprise des conflits.

21. L'approche adoptée par le Groupe consultatif est prometteuse et les recommandations qu'il formule dans son rapport sont utiles dans la mesure où elles traitent à la fois des besoins à court terme et à long terme de la Guinée-Bissau. La délégation russe se félicite que l'accent soit mis sur la nécessité d'un partenariat entre la communauté internationale et le Gouvernement de la Guinée-Bissau mais souligne que ce dernier doit y avoir le rôle moteur. Il relève toutefois que certaines des recommandations appellent des éclaircissements, notamment celles qui portent sur les rôles respectifs du Gouvernement de la Guinée-Bissau, des institutions de Bretton Woods, du système des Nations Unies et des autres partenaires.

22. Sa délégation pense que le Groupe consultatif doit maintenir ses contacts avec les acteurs concernés afin de prendre des mesures supplémentaires pour aider la Guinée-Bissau. À cet égard, la Fédération de Russie fait sienne la proposition de prolonger le mandat du Groupe consultatif et d'augmenter le nombre de ses membres.

23. En conclusion, l'orateur dit que le rapport est particulièrement important parce qu'il aborde la question de la création de mécanismes spéciaux destinés à aider les pays qui sortent d'un conflit et qui ne sont pas en mesure d'attirer des investissements par les circuits traditionnels. Le Groupe consultatif est un instrument utile dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et ouvre la possibilité d'intensifier les interactions entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

24. **M. Roshdy** (Égypte) affirme que le rapport du Groupe consultatif montre que celui-ci comprend bien les problèmes auxquels se heurtent la Guinée-Bissau et d'autres pays qui se trouvent dans une situation semblable. Il souligne toutefois que la situation en Guinée-Bissau est tellement précaire que le Fonds monétaire international (FMI) a estimé qu'il fallait au moins 12 à 15 millions de dollars des États-Unis pour permettre à l'État de fonctionner et que, cela étant, il ne convient pas d'assortir de conditions l'aide à la Guinée-Bissau. L'aide humanitaire doit être acheminée en toute neutralité et impartialité, et le rapport ne doit pas servir de prétexte pour redessiner le paysage économique et social du pays.

25. La délégation égyptienne souhaite adopter les recommandations contenues dans le rapport, mais elle demande des éclaircissements sur un certain nombre de

points : en ce qui concerne le paragraphe 55 e), elle signale que les droits de l'homme ne sont pas du ressort de tous les organismes des Nations Unies. Elle croit comprendre, à la lecture du paragraphe 44, que la pêche est l'une des principales sources de revenus de la Guinée-Bissau, mais, évoquant le paragraphe 55 g), il met en garde contre l'idée de placer les ressources du pays sous surveillance régionale.

26. **M. Hussein** (Éthiopie) s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et félicite le Groupe consultatif pour son rapport. Bien qu'il souscrive à toutes les recommandations qui y figurent, il juge essentiel de donner suite immédiatement aux recommandations à court terme afin d'assainir la situation et de jeter les fondements d'un développement à long terme dans tous les domaines. Il rappelle que le Secrétaire général a souligné la nécessité d'apporter un soutien budgétaire pour consolider la stabilité encore précaire en Guinée-Bissau.

27. Il souscrit à la conclusion figurant au paragraphe 56 du rapport, selon laquelle il faut adopter une démarche infrarégionale intégrée pour traiter les problèmes de la Guinée-Bissau, mais souligne que les recommandations du Groupe consultatif ne seront mises en œuvre avec succès que si le Gouvernement y est fermement résolu.

28. **M<sup>me</sup> Gustafson** (États-Unis d'Amérique) dit que toutes les parties concernées souhaitent voir la Guinée-Bissau surmonter ses difficultés. Cependant, sa délégation ne peut pas souscrire à toutes les recommandations contenues dans le rapport. Les institutions de Bretton Woods doivent certes faire preuve de souplesse, mais le Gouvernement bissau-guinéen doit prendre des mesures politiques et économiques à l'échelle nationale pour renforcer la confiance des donateurs. Améliorer l'efficacité de l'État inciterait les donateurs à faire preuve de souplesse. La représentante des États-Unis regrette que son gouvernement ne soit pas en mesure d'appuyer ce rapport à ce stade, mais espère que toutes les parties concernées feront connaître leur volonté ferme de faire triompher la paix et la stabilité en Guinée-Bissau.

29. **M. Cissé** (Sénégal) fait sienne la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Étant donné les relations privilégiées qui existent entre son pays et la Guinée-Bissau, il salue la volonté de l'Organisation d'apporter une aide à ce

pays. Cependant, la Guinée-Bissau est dans un cercle vicieux : sans le concours de la communauté internationale, elle sera incapable d'engager les réformes auxquelles les donateurs subordonnent leur aide. Le Conseil a un rôle crucial à jouer à cet égard et il doit de toute urgence adopter une résolution sur la question et lancer un appel politique sans équivoque pour souligner la gravité de la situation et la nécessité de prendre des mesures immédiates. Le représentant du Sénégal fait ressortir qu'un pays faisant face à trois transitions concomitantes aura beaucoup de mal à engager à lui tout seul les réformes nécessaires pour retrouver la stabilité économique, politique et sociale.

30. Le FMI a aussi son rôle à jouer, et devrait recommencer à accorder des allègements de la dette à la Guinée-Bissau. Le Conseil, de son côté, devrait aider le FMI à faire montre de souplesse, puisque la coopération des institutions de Bretton Woods encouragera d'autres donateurs à intervenir.

31. **M<sup>me</sup> dos Santos Jaló** (observatrice de la Guinée-Bissau) affirme qu'il est rassurant de constater que son pays peut compter sur le concours des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Guinée-Bissau est un petit pays qui a une histoire prestigieuse et qui a su traverser une guerre de libération. Cependant, au lendemain du dernier conflit interne, l'aide extérieure n'a pas été au rendez-vous et la vie économique et politique du pays en a beaucoup pâti. Réduit au désespoir, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation d'accepter toutes les recommandations du Groupe consultatif. L'observatrice de la Guinée-Bissau rappelle néanmoins l'importance du principe de la souveraineté des États.

32. On a considéré que les deux élections précédentes en Guinée-Bissau s'étaient tenues dans le respect des règles; la délégation bissau-guinéenne a le sentiment qu'une issue positive aux prochaines élections assurera l'avenir du pays. Le Parlement a déjà été dissous en vue de ces élections; c'est dire que la Constitution ne peut pas être promulguée ni les réformes engagées tant que de nouvelles élections n'auront pas eu lieu.

33. L'oratrice donne au Conseil l'assurance que la Guinée-Bissau met tout en œuvre pour obtenir les résultats souhaités.

34. **M. Kumalo** (Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau) salue le fait que le Conseil a amorcé une réflexion sur la façon dont la communauté internationale peut repenser ses

mécanismes d'aide aux pays qui sortent d'un conflit. L'Organisation des Nations Unies a mis sur pied des mécanismes très efficaces dans les domaines du maintien de la paix et de l'aide aux pays en développement, mais il y a une lacune dans le système lorsqu'il s'agit d'apporter un concours aux pays dits « intermédiaires ».

35. Le Président du Groupe consultatif spécial souligne que la Guinée-Bissau n'est pas en mesure de se plier à de quelconques conditionnalités, mais réaffirme que personne n'a proposé une telle solution. Il faut une action concertée du Gouvernement et des donateurs, mais le premier doit prendre un certain nombre de mesures pour gagner la confiance des seconds.

36. Les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods apportent un appui considérable à la Guinée-Bissau. La Banque mondiale débloque des fonds gelés pendant le conflit et le FMI se prépare à envoyer des équipes sur le terrain. En outre, le PNUD a dépêché en Guinée-Bissau les fonctionnaires responsables du relèvement après le conflit de l'Afghanistan.

37. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé à l'Organisation de l'aider à tenir des élections afin de mettre en place un cadre parlementaire solide lui permettant de s'attaquer à ses difficultés. L'orateur estime qu'en approuvant le rapport du Groupe consultatif, les ministres bissau-guinéens ont clairement indiqué qu'ils comprennent quoi faire pour redresser la situation.

38. Tout en comprenant les réserves émises par diverses délégations, y compris la délégation des États-Unis, il se réjouit de l'appui général apporté aux élections prévues. Il conjure les États Membres de garder à l'esprit la détresse du peuple bissau-guinéen et réaffirme que le Gouvernement s'est déclaré prêt à respecter les règles édictées par l'Organisation. Enfin, il lance un appel pour une coopération accrue, tant à l'échelon international que régional.

#### **Paramètres généraux pour la réunion de printemps 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce**

39. **Le Président** dit que, en ce qui concerne les paramètres généraux pour la réunion de printemps 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un

mémorandum révisé a été communiqué aux membres du Conseil. Il demande si les délégations souhaitent faire d'autres commentaires à ce sujet.

40. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'il partage la conception du Président concernant les paramètres pour la réunion car elle permettra de mener des discussions productives sur l'application du Consensus de Monterrey dans son ensemble. Il propose que la réunion ait pour thème « Cohérence, coordination et coopération accrues en vue de l'application du Consensus de Monterrey à tous les niveaux ». Le Groupe des 77 et la Chine appuient l'idée que le Secrétariat établisse une note de procédure, conformément aux dispositions du paragraphe 11, afin de fournir des informations de base concernant la réunion qui se tiendra au printemps.

41. Le Groupe des 77 et la Chine croient comprendre qu'il y aura deux réunions avec le secteur privé et la société civile. Ils appuient la proposition du Président d'organiser une réunion plénière et quatre tables rondes. Il serait souhaitable à ce propos que toutes les tables rondes portent sur un même sujet. Le Conseil pourrait autoriser le Bureau à commencer les consultations avec les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Le Bureau pourrait ensuite en rendre compte au Conseil afin de décider s'il serait opportun d'établir un groupe de contact, voire d'ouvrir le Bureau à d'autres membres du Conseil.

42. **M<sup>me</sup> Fragoulopoulou** (Grèce), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que le mémorandum constitue une base utile pour la réunion qui se tiendra au printemps 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. L'Union européenne est elle aussi d'avis que la cohérence, la coordination et la coopération doivent être au cœur des discussions et réaffirme son point de vue selon lequel le dialogue, qui doit porter sur les questions pratiques et de mise en œuvre, devrait se concentrer sur l'intégration du Consensus à tous les niveaux, en particulier dans les initiatives menées à l'échelon national. L'Union européenne appuie le thème proposé par le Président pour la réunion ainsi que l'organisation et la tenue d'auditions avec la communauté des organisations non gouvernementales et le secteur commercial. Elle attend avec impatience que commencent les consultations du Bureau avec les organes intergouvernementaux de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC et que soit publiée la brève note du Secrétariat sur les moyens de

mener un dialogue constructif. À la suite de consultations entre l'Union européenne et le Maroc, il a été convenu d'amender la proposition du Groupe des 77 et de la Chine en insérant les mots « un an après Monterrey » après les mots « à tous les niveaux ».

43. **M. Fahmy** (Égypte) demande des éclaircissements sur les rapports entre le Bureau et les conseils de la Banque, du FMI et de l'OMC.

44. **Le Président** dit que le Bureau a entamé un dialogue avec les partenaires du Conseil en présentant un point de vue commun et tiendra des consultations avec les hauts responsables de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC. Lorsqu'il aura recueilli leur opinion, le Bureau présentera au Conseil une proposition plus détaillée. Le Conseil décidera alors de tenir ou non des consultations supplémentaires avec les organes intergouvernementaux de ces trois institutions.

45. **M<sup>me</sup> Serwer** (États-Unis) juge acceptables les paramètres proposés par le Bureau. À son avis, l'objet de la réunion prévue en avril est de permettre à tous les protagonistes de discuter de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes pour appuyer le financement du développement. Sa délégation souhaite disposer de plus de temps pour examiner la proposition du Groupe des 77 et de la Chine concernant le thème de la réunion.

46. **M. Fahmy** (Égypte), notant que l'alinéa a) du paragraphe 69 du Consensus de Monterrey fait clairement état de concertations entre les représentants du Conseil économique et social et les membres des conseils d'administration de la Banque et du FMI, ainsi qu'avec les représentants de l'organe intergouvernemental approprié de l'OMC, se demande si l'approche proposée par le Président, qui consiste à circonscrire ces échanges à l'échelon de la direction, n'est pas contraire aux dispositions de cet alinéa.

47. **Le Président** croit savoir que les organes intergouvernementaux participeront aux discussions une fois que le Conseil aura adopté un document consensuel. La seule question qui demeure est de savoir qui représentera le Conseil lors de ces discussions. Il semble établi que, à un moment ou à un autre, toutes les parties prenantes (le Conseil économique et social ainsi que ses partenaires du système intergouvernemental) verront les choses d'un même œil. Lorsque le Bureau sera certain que tel est le cas, il rendra de nouveau compte au Conseil. Le

Président propose que le Conseil prenne acte du mémorandum.

48. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Débat consacré aux activités opérationnelles**

49. **Le Président** déclare que, au vu des commentaires de la représentante de la Grèce et de l'Observateur du Maroc sur la manière dont le débat consacré aux activités opérationnelles devrait être décrit, et conformément aux dispositions du projet de décision IV contenu dans le document E/2003/L.1, le Bureau propose la formulation suivante :

« En ce qui concerne son débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil examinera au cours de ce débat les progrès réalisés dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il examinera en particulier "les conclusions sur lesquelles aura débouché le présent examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement et passera en revue les progrès réalisés en ce qui concerne le financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies" (par. 27 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale) et le rapport sur "une évaluation impartiale et indépendante de la façon dont les fonds, programmes et organismes des Nations Unies sur le terrain assimilent les leçons tirées de leurs propres évaluations, et formulera des propositions sur la façon d'améliorer les mécanismes de rétroaction au niveau local" que le Secrétaire général est prié d'établir au paragraphe 56 de la même résolution. »

Il demande si le Conseil juge cette formulation acceptable.

50. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son groupe tiendra des consultations immédiatement après la séance afin de convenir d'une position sur la question et demande donc que soit différée l'adoption de ce texte. En outre, le Président devrait faire distribuer le texte de la proposition afin que le Groupe des 77 et la Chine puissent prendre une décision en connaissance de cause.

51. **Le Président** déclare que le texte sera distribué afin qu'il puisse être examiné à la prochaine séance officielle du Conseil.

#### **Demande de séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme**

52. **Le Président** dit que des consultations ont été engagées entre le Secrétariat et le secrétariat de la Commission, ainsi qu'entre lui-même et le Président de la Commission, afin de déterminer si le programme de travail de la Commission peut être arrêté sans nouvelle décision du Conseil. Il n'est donc pas nécessaire de prendre une décision pour le moment.

#### **Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

53. **Le Président** dit, à propos de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que la délégation intéressée a indiqué qu'elle soumettrait ultérieurement un projet de proposition au Conseil pour examen et suite à donner.

#### **Prix du Millénaire du Conseil économique et social récompensant les bonnes pratiques**

54. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, du Département des affaires économiques et sociales), présentant cette proposition, dit qu'elle vise à mettre le Conseil mieux à même de mener, avec l'aide d'autres parties prenantes comme les gouvernements, la société civile et le secteur privé, des activités susceptibles de faciliter l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il s'agit de déterminer si, avec l'aide des organismes des Nations Unies et des coordonnateurs résidents, on pourrait choisir et récompenser les meilleures idées de projet et de bonnes pratiques. Cette initiative pourrait être mise en œuvre à titre expérimental pendant l'année en cours dans le domaine du développement rural, thème choisi par le Conseil. Les organismes travaillant dans ce domaine, notamment le Fonds international de développement agricole, ont été consultés et ont accepté de coopérer. Un financement minime sera nécessaire. Si le Conseil est d'accord sur le principe, une proposition pourra être élaborée plus avant.



55. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande davantage de temps pour examiner le mémorandum.

56. **M<sup>me</sup> Serwer** (États-Unis) demande si l'initiative sera financée au moyen de contributions volontaires.

57. **Le Président** confirme qu'elle sera financée au moyen de contributions volontaires et que la proposition n'a aucune incidence financière. Il considère que le Conseil souhaite différer la prise d'une décision à ce sujet.

58. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Organe international de contrôle des stupéfiants**

59. **Le Président** déclare qu'il a reçu une lettre du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants demandant au Conseil de recueillir l'opinion du Conseiller juridique concernant la différence entre « honoraires » et « rémunération ». S'il n'y a pas d'objections, il se propose d'écrire une lettre au Bureau du Conseiller juridique lui demandant son avis sur la question.

60. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Élections relatives au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

61. **Le Président** invite le Conseil à s'occuper du siège vacant au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il a été informé que la Suède renoncera à son siège au Conseil et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a présenté la candidature de la Suisse pour terminer le mandat de la Suède.

62. **M. Chave** (Observateur de la Suisse) explique que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est organisé en plusieurs groupes, l'un d'eux regroupant l'Autriche, la Suisse et la Suède. Ce groupe s'est mis d'accord sur un système de participation au Conseil de coordination par roulement. La délégation suisse demande au Conseil de donner son consentement à ce système, qui est d'ordre purement technique et n'aura aucune incidence sur les droits acquis des autres membres du Conseil de coordination d'ONUSIDA.

63. **Le Président** considère que le Conseil souhaite élire la Suisse au Conseil de coordination pour un mandat commençant le même jour et prenant fin le 31 décembre 2003.

64. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 20.*